DÉCLARATION FNEC FP-FO
FORMATION SPÉCIALISÉE SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL
DU CSA ACADÉMIQUE
26 juin 2025
Académie de Bordeaux

FNEC FP
FO
ACADÉMIE DE BORDEAUX

Monsieur le Président de la F3SCT de l'Académie de Bordeaux,
Mesdames et Messieurs les membres de la Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de travail du CSA Académique,

L'école manque de tout. L'actualité récente, avec le tragique assassinat de Mélanie Grapinet, met tristement la lumière sur une réalité, qui ne correspond en l'occurrence qu'à la partie émergée de l'iceberg : le manque de personnels d'encadrement dans les établissements du second degré, qui se retrouvent à devoir assumer des tâches qui n'incombent pas à leur fonction, d'où une exposition à des risques largement sous-évalués. Plus largement, FO ne cesse de le rappeler : tant qu'il n'y aura pas une augmentation significative de postes et de moyens, jamais nous ne pourrons atteindre nos objectifs d'une Ecole, si ce n'est ambitieuse, au moins qui fonctionne à minima… L'Ecole est malade. Ses personnels souffrent. Ses élèves avec. Et notre société toute entière qui se construit à travers elle n'est pas en reste.

Pour trouver des moyens, en premier lieu, il faut se tourner du côté des subventions à l'Ecole privée, qui, au-delà de la loi Debré, s'élèvent à une somme comprise entre 12 et 15 milliards d'euros chaque année. FO exige : l'argent public à l'Ecole publique, l'argent privé, à l'Ecole privée !

Est-il encore utile de rappeler l'évidence du budget d'austérité. Il n'empêche pas de financer encore et toujours plus la Guerre. Le budget de la défense prévoit pas moins de 50,5 milliards d'euros en 2025 soit une augmentation de 18 milliards depuis 2017 ! Pourquoi pas pour l'Ecole, les hôpitaux et les services publics ! L'austérité, c'est donc pour les services publics, c'est aussi la remise en cause de nos droits à la retraite, à la sécurité sociale. Une attaque de notre modèle social, construit avec l'aide des syndicats après la seconde guerre mondiale.

Enfin, si les gouvernements successifs ne reversaient pas chaque année autant de milliards de subventions et n'accordaient pas des baisses massives de cotisations sociales aux grandes entreprises sans contrepartie (autour de 200 milliards d'euros), cela pourrait être injecté dans les services publics et dans l'Education.

Nous souhaitons aussi ici vous dire combien notre organisation est inquiète de la situation internationale. En effet, chaque jour, malgré les alertes et les condamnations de nombreux pays, le gouvernement israélien poursuit son objectif de destruction de Gaza. Chaque jour les bombardements se poursuivent, blessant et provoquant la mort de centaines de civils palestiniens, dont de nombreuses femmes et enfants. Cette situation est intolérable. Force Ouvrière est engagée avec la confédération syndicale internationale (CSI) en faveur d'un cessez le feu immédiat et d'un retour à la paix. C'est le sens du courrier qu'elle a adressé le 23 mai dernier au président de la République, courrier resté sans réponse à ce jour. Pour FO, tout doit être mis en œuvre pour mettre fin à cette guerre, obtenir la

libération de tous les otages et donner aux peuples israélien et palestinien l'assurance de la sécurité, du respect et d'une paix durable. La confédération FO est aux côtés des travailleurs qui souhaitent se mobiliser pour le cessez le feu à Gaza et un accès sans entraves de l'aide humanitaire dont les populations palestiniennes ont tant besoin.

Dans ce contexte, nous souhaitons aussi exprimer notre désaccord avec la suspension et la sanction d'une collègue enseignante des lycées Janot-Curie de Sens pour avoir encadré une minute de silence en mémoire, en particulier, des enfants palestiniens tués depuis un an. En effet, si de prime abord certains pouvaient imaginer qu'elle n'avait peut-être pas respecté son devoir de neutralité ou de réserve, nous savons maintenant qu'il n'en est rien. Oui, nous faisons référence à la déclaration du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, publiée dans le JO Sénat du 13/02/2025, p. 606, selon laquelle « les enseignants ont […] la liberté pédagogique d'aborder le sort des victimes du conflit israélo-palestinien et notamment des otages français et des victimes du 7 octobre, pour leur rendre hommage afin d'entretenir leur mémoire, mais aussi pour réaffirmer l'attachement sans faille de la République aux valeurs démocratiques et à la paix ». À moins que « notamment » ne doive être lu comme « exclusivement », alors en consacrant une minute de silence à des milliers d'enfants tués, l'enseignante a donc agi de manière conforme à la recommandation officielle. Oui, elle a simplement affirmé son attachement aux valeurs de démocratie et de paix qui sont les nôtres à tous ici. Nous espérons que Madame La Rectrice de Dijon saura écouter les organisations syndicales de son académie qui demandent l'annulation de la sanction reçue par cette collègue.

Nous souhaitons aussi avoir ici une pensée pour nos collègues Cécile et Jacques, détenus injustement à Téhéran depuis plus de trois ans par le gouvernement iranien et aujourd'hui sous les bombes israéliennes…

Concernant les attaques sur notre statut, le projet de circulaire instituant un nouveau « référentiel métier des directeurs d'école » illustre la volonté du gouvernement de continuer son action de territorialisation de l'Ecole publique. Ce projet de circulaire, qui va bien au-delà de la mise en œuvre de la loi Rilhac nous inquiète. Le ministère tente d'effectuer un pas supplémentaire vers le transfert de compétences des IEN (très rarement cités dans ce projet de circulaire) en direction des directeurs. Cela acte la transformation des directeurs en managers qui seraient responsables par exemple du « pilotage des politiques publiques en lien étroit avec les collectivités au service de la scolarisation ». Des directeurs soumis aux élus ! Les directeurs ne sont responsables que devant leur hiérarchie !

Par ailleurs la circulaire confirme la place centrale que revêtent les évaluations d'école et les évaluations nationales, dont FO exige plus que jamais l'abandon, dans le contrôle du travail des personnels. Cerise sur le gâteau ! Les directeurs seraient chargés de « réguler » les absences de leurs collègues ! Réguler signifie assurer un fonctionnement correct, c'est la définition du dictionnaire. Pour FO, c'est à l'administration d'assurer le bon fonctionnement des services et de fournir des moyens de remplacement. Cette volonté de pression sur les directeurs et personnels est inacceptable !

Enfin, c'est le directeur qui deviendrait le seul recours pour répondre aux besoins spécifiques des élèves en difficulté ou en situation de handicap, puisque c'est à lui, et uniquement à lui, que reviendrait la responsabilité de « mobiliser les différents dispositifs d'appui pour répondre aux besoins particuliers de chaque élève (PPRE, PAP, APC, soutien renforcé, stages de réussite), […] de solliciter le pôle ressource, notamment le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED), […] de mobiliser l'enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH) pour expertiser les situations […] et de se rapprocher du pôle d'appui à la scolarité (PAS) »… Rien que cela !

Tout est dit, un désengagement de l'institution, des IEN, une pression inacceptable sur des personnels laissés seuls dans leur établissement.

Ce point est d'autant plus inquiétant à l'heure où l'inclusion scolaire systématique fait des ravages en dégradant dangereusement les conditions de travail des personnels, autant que les conditions d'apprentissages des élèves, et qui plus est de ceux qui sont notifiés par la MDPH. La dernière visite d'école dans le cadre de cette instance en fait d'ailleurs état de manière très claire. A la dernière CAPD du 17 juin en Gironde, nous apprenions avec consternation que ce département comptait 1222 élèves notifiés non accompagnés ! Et pour aggraver encore cette situation catastrophique : la mise en place des PAS envers et contre tous, quand on sait que ces derniers auront pour finalité de détériorer encore la prise en charge des élèves à besoins particuliers, avec une mutualisation des moyens qui ne fera que diluer l'aide apportée aux élèves et aux personnels démunis.

Entre le manque de moyens humains pour prendre en charge les élèves à besoins particuliers, les effectifs chargés liés aux fermetures de classes, au manque de postes et de remplaçants, toutes les restrictions de droits à temps partiel, à mutation etc… et la nécessité d'augmenter l'âge de départ à la retraite évoquée dans le dernier rapport du COR, FO se demande à quel moment nos dirigeants vont se réveiller quant à la santé de leurs personnels qu'ils envoient droit dans le mur, tout en les maintenant en grandes souffrances le plus longtemps possible… A rebours de la responsabilité de l'employeur concernant la santé et la sécurité des personnels ! FO ne souhaite pas de formations pour résoudre la question de l'inclusion scolaire systématique, qui ne feraient qu'entériner le fait qu'on peut se passer de moyens efficaces pour s'attaquer au fond du problème : l'Ecole a besoin de personnels du médico-social et de places en ESMS.

Dans le second degré, c'est le parcours différencié « au choix de l'élève » en classe de terminale Bac Pro qui met à mal les collègues. Il devait règlementairement débuter le lundi 26 mai pour se terminer le 4 juillet, nous avons déjà un certain nombre de retours du terrain qui nous confirment ce que nous avions prévu, c'est-à-dire que les personnels sont confrontés à une pagaille organisée !

En effet, certains établissements ont commencé ce parcours « en Y » dès la fin des épreuves d'examens. D'autres ont prévu de l'arrêter dès le 20 juin au lieu du 04 juillet. Dans certains établissements, des collègues se retrouvent en charge de la préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur, alors qu'ils n'ont pas eu de classe de Terminale cette année. Les VS (ventilations des services) signées en septembre dernier ne sont parfois plus respectées, bien qu'il n'existe plus d'HSE pour rémunérer les éventuelles heures supplémentaires. Selon les disciplines et les établissements, les emplois du temps sont fortement bouleversés, avec parfois peu de délai de prévenance.

Oui, le constat est déjà là, il y a quasiment autant d'organisations de ce parcours « en Y » qu'il y a d'établissements… Autonomie des établissements oblige !

Si l'idée de départ, c'est-à-dire donner davantage de chances de réussite aux élèves qui feraient le choix d'une poursuite d'étude en BTS, pouvait être légitime, les PLP savaient dès le départ que ce n'est pas en 6 semaines de cours « renforcés » que le fossé existant entre le niveau du Bac Pro et celui nécessaire pour obtenir un BTS, pouvait être comblé !

De plus, force est de constater dans la pratique que l'absentéisme bat des records. En effet, les élèves ayant passé la majorité des épreuves du Bac Pro mi mai, ils ont alors le sentiment d'être déjà en vacances.

Et n'oublions pas que les enseignants ont toujours le même programme de cours à assurer pour le Bac, alors qu'ils disposent d'un mois de moins. Rappelons que les élèves ont bien perdu 170 heures

de cours sur les 3 ans. Le malaise en salle des profs est bien réel et la « bienveillance » envers les personnels annoncée par l'autorité quasiment inexistante.

Souvenons-nous : la réforme Blanquer du Baccalauréat Général et Technologique, qui plaçait les épreuves au mois de mars, n'a duré qu'une session, parce qu'il y a eu un constat rapide et partagé faisant état de dysfonctionnements majeurs maltraitant les élèves et les enseignants. Nous espérons que vous ferez remonter à La Ministre qu'il en est de même pour cette réforme des LP.

Par ailleurs, la FNEC FP FO souhaite alerter la formation spécialisée sur les conséquences de la vague de chaleur qui sévit ces derniers jours en Gironde. La chaleur peut avoir de graves répercussions sur la santé des personnels et des élèves dans les établissements scolaires. Nos remontées font état dans beaucoup de classes de pics à 35°.

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) considère qu'au-delà de 30 °C pour un salarié sédentaire, et 28 °C pour un travail nécessitant une activité physique, la chaleur peut constituer un risque au dessus de 30°, un danger au dessus de 33 °. Pour les adultes et pour les élèves ! Les enfants, notamment ceux âgés de moins de cinq ans, constituent des populations à risque d'accidents graves tels que le coup de chaleur ou la déshydratation rapide. Des décès soudains ne peuvent être exclus !

Le ministère de l'Éducation nationale sur son site, énumère quelques consignes en cas de forte vague de chaleur (vêtements légers, réduction des activités physiques, hydratation régulière). Ceci est notoirement insuffisant : Qui serait responsable en cas de décès soudain dans une salle de classe ? Peut-on encore jouer sur les mots entre « menace diffuse » et « danger grave et imminent » ? Au même titre que les collectivités territoriales, l'Education nationale se doit de protéger les enseignants et les élèves dans ce type de situation.

L'article L4121 du code du travail est formel : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ». Ces mesures comprennent « des actions de prévention des risques professionnels, le devoir d'informer et de former les employés et la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés ». Le décret 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur complète les dispositions du chapitre IV, pour le public et le privé ».

Son application a été fixée au 1er juillet 2025. Son but est de renforcer les exigences du code de travail. Il est temps que le Ministère se saisisse sérieusement de ces questions ! C'est pourquoi nous invitons les personnels à rédiger des fiches santé, sécurité au travail, à saisir collectivement la F3SCT, à faire usage de leur droit de retrait. La FNEC FP FO demande la mise à disposition de moyens de protection contre les fortes chaleurs, l'aménagement des horaires de classe, l'intégration des risques liés aux ambiances thermiques au Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

La FNEC-FP FO ~~33~~ dénonce aussi l'annonce de la mise en place de la protection sociale complémentaire (PSC) en avril 2026, qui va entrainer une protection sociale à plusieurs vitesses. En effet, le panier de soin correspondant à une couverture minimaliste, nous obligera à prendre des options complémentaires. De plus, les retraités qui ne bénéficieront pas de la « participation employeur » verront le montant de leur couverture sociale exploser.

C’est la remise en cause de l’un des fondements de notre protection sociale basé sur la solidarité intergénérationnelle et c’est la fin du principe mutualiste où « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

Alors que les personnels, en raison de leurs conditions de travail dégradées tombent malades, sont épuisés, l’Education nationale leur inflige une double peine : la baisse de la prise en charge de leurs soins d’une part à travers la PSC mais aussi la baisse de la rémunération de leur congé maladie de 10%, sans compter le jour de carence que FO condamne toujours.

Pour finir, FO se félicite de toutes les mobilisations, notamment contre le « choc des savoirs », qui se sont révélées efficaces. Fort de ces victoires, et face à l’offensive contre l’Ecole publique et le statut des personnels, nous réitérons nos revendications sur les batailles que nous n’avons pas encore gagnées :

-L'annulation de ce budget d’austérité avec un refléchage des budgets vers les services publics, et non vers les grands patrons, les actionnaires ou la guerre;

-La création des postes nécessaires dans les écoles, les établissements et les services ;

-L'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d’indice et l'ouverture de négociations pour rattraper les 28,5% de pouvoir achat perdu depuis 2000 ;

-Le retour à la rémunération à plein traitement du congé maladie et la suppression du jour de carence ;

-L’abrogation de la loi Rilhac et de tous ses textes d’application, dont le projet de circulaire sur le « référentiel

métier » !

-La satisfaction des revendications sur la direction d’école (augmentation des décharges, aide administrative statutaire, augmentation indiciaire, allègement des tâches) !

-L’annulation des 5000 fermetures de classes et la création des postes nécessaires pour diminuer les effectifs par classe, assurer le remplacement des personnels absents, créer des postes d’enseignants spécialisés !

-La création des postes nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, l’abandon des PAS et de l’Acte 2 de l’Ecole inclusive !

-Le retrait de la réforme des retraites.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Pour la FNEC FP-FO
Cindy Garcia, Christophe Grimaux, Reynald Diranzo, Eric Mouchet.